

Fiche projet

Médecin généraliste à exercice partagé

Ville-établissement de santé

Cette fiche projet s'inscrit dans le cadre du volet 1 de la mesure « 400 postes de Médecins généralistes dans les territoires prioritaires (Instruction N°DGOS/DIR 2019 du 30/01/2019)

Entre (Structure ambulatoire)

- Représenté par : CPTS Sud Lochois Dr Lebeau, Président
- SIRET : 80933777700019
- Adresse : 7 avenue des Bas Clos 37600 LOCHES
- Structure libérale ambulatoire : Maison de Santé Pluridisciplinaire de Villeloin-Coulangé
- Interlocuteur de la structure libérale ambulatoire (Nom, prénom, mail, téléphone) :
Dr Caroline Vergnory carolinevergnory@orange.fr, 02 47 94 05 09

Description De la structure ambulatoire

Maison de Santé Pluridisciplinaire de Villeloin-Coulangé
7 rue de Charrau 37460 Villeloin-Coulangé

Structure ouverte en 2012

2 cabinets de médecins, dont 1 disponible

3 IDE, 1 orthophoniste, 1 chirurgien-dentiste, 1 pédicure-podologue

Description du territoire

- En limite d'un bassin extra-départemental désertifié (Ecueillé, Luçay le Mâle)
- Villeloin-Coulangé : 615 habitants en 2016 , sur le territoire de l'ancienne communauté

de communes de Montrésor : 5645 habitants en 2013 .

- Bassin de vie et aire d'influence :
 - Loché sur Indrois : 551 habitants
 - Orbigny : 764 habitants
 - Nouans les Fontaine : 770 habitants

La population se partage entre la MSP de Genillé, le cabinet médical de Montrésor, et la MSP

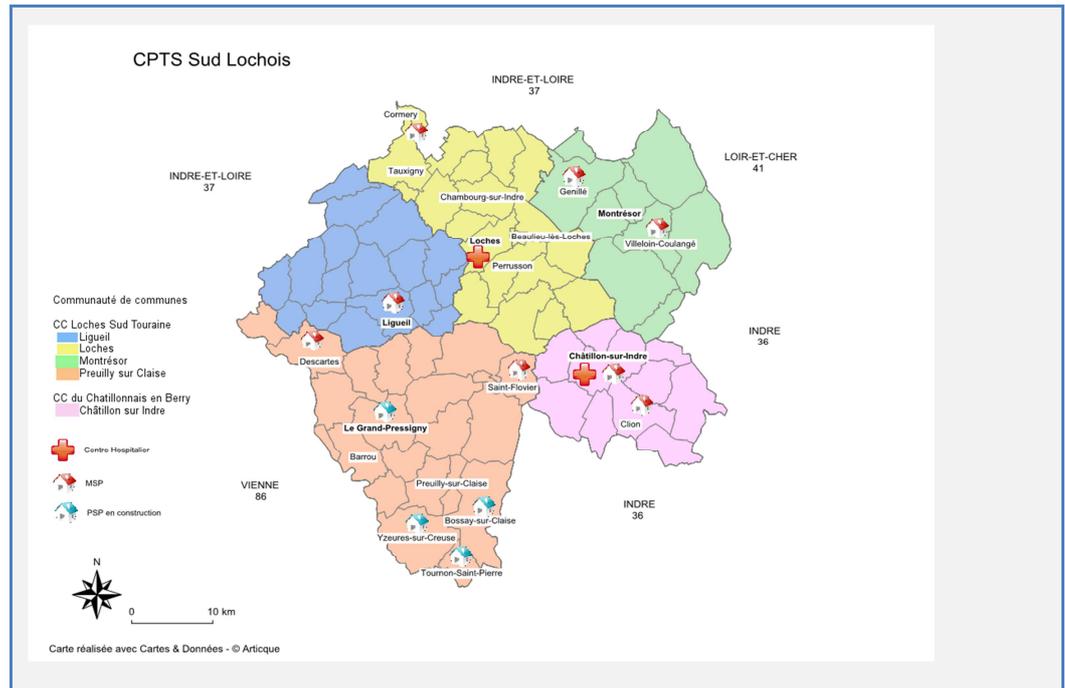
de Villeloin-Coulangé.

- 1 EHPAD, 1 pharmacie
- Zonage : ZIP,ZAC
- Dynamique de santé existante :
 - CPTS Sud Lochois en appui du projet
 - CLS : met en œuvre une fiche action « installation des professionnels de santé »
 - MSP de Genillé à 13,5 kms
 - Cabinet médical (médecin en exercice individuel) à 3kms (Montrésor)

Centre Hospitalier de Loches à 20 kms

Hôpital local de Châtillon sur Indre à 19,7 kms

Positionnement de la structure ambulatoire dans son territoire



Projet médical de la structure ambulatoire

Actuellement, un fichier patient informatisé et externalisé est partagé avec la structure de Genillé.

Les objectifs :

- Conforter la continuité des soins déjà en place.
- Conforter l'accès aux soins localement et en périphérie du département, compenser le déficit de l'offre de premier recours.
- Favoriser un contexte permettant la mise en place d'une structure de soins coordonnée

Contribution attendue du médecin à la mise en œuvre de ce projet médical

- Élargir l'amplitude horaire d'accueil des patients
- Répondre à la demande de soins non programmés
- Réduire le nombre de patients sans médecin traitant

Le temps de travail envisagé sera de 40 à 60 % ETP, à définir en partenariat entre la structure de soins et l'établissement de santé.

Modalités de rémunération

Exercice libéral.

Et (Etablissement de santé)

- Représenté par : Monsieur Christophe BLANCHARD, Directeur du Centre Hospitalier Paul Martinais
- Adresse : 1, rue Docteur Martinais 37600 LOCHES - Service :
- Responsable du service :

Description de l'ES

Le Centre Hospitalier de Loches en direction commune avec le CHRU de Tours et membre du GHT Centre-Val de Loire. Activités :

- Médecine (30 lits de médecine polyvalente dont 4 lits identifiés de Soins Palliatifs et 10 lits de Court Séjour Gériatrique) ;
- Chirurgie (15 lits d'hospitalisation complète) ;
- SSR (30 lits avec mention prise en charge spécialisée personne âgée polypathologique dépendante ;
- Psychiatrie adulte en hôpital de jour (15 places) CMP et CATTTP ;
- Service d'urgence/SMUR (1 service d'urgences avec 4 lits UHCD et 1 antenne SMUR du CHRU de Tours) ;
- Consultations externes ;
- Un SSIAD de 75 places ;
- Un EHPAD de 215 lits dont 16 places unité Alzheimer et un PASA ;
- Un Centre de Périnatalité.

Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)

Une coopération ville-hôpital déjà établie de longue date :

- Jours de présence des spécialistes libéraux intervenant au CH de Loches :
 - o Cardiologie (5 jours par semaine)
 - o Chirurgien dentaire : 1 jour par semaine
 - o Dermatologie : 1,5 jour par semaine
 - o Endocrinologie-Diabétologie : 1 jour par semaine
 - o Pneumologie : 3 jours par semaine
 - o ORL : 1 jour par semaine
 - o Scanner : 2 jours par semaine de plages libérales.
- Une convention cadre de filière gériatrique entre le CH de Loches et les EHPAD du bassin afin d'améliorer le parcours du résident entre les EHPAD et le CH de Loches (avec le médecin coordonnateur de l'EHPAD)
- Un lien renforcé et ancien avec la CPTS Sud Lochois : 1 médecin de ville participe à la CME de l'hôpital et la PCME participe au Conseil d'Administration de la CPTS. Forte coordination avec la CPTS et la Direction de l'hôpital (soirée ville-hôpital, groupe de travail ville-hôpital, rencontres trimestrielles).
- Le projet pilote PAERPA :
- Expérimentation depuis 2014, un territoire pilote. Enjeux du parcours, lien ville/hôpital : Coordination entre les différents secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
- Le Contrat Local de Santé Loches Sud Touraine (2018-2021) qui porte sur :
 - o Valorisation du territoire auprès des professionnels de santé.
 - o Prise en charge globale de la personne et lien social.
 - o Mise en réseau des partenaires.

Deux options sont possibles selon le profil du candidat et ses centres d'intérêts spécifiques :

- **Court séjour (médecine polyvalente et/ou CSG) :** le service de médecine polyvalente compte 30 lits et le nouveau service de court séjour gériatrique qui vient d'ouvrir en janvier 2019 pour compléter la filière gériatrique de territoire compte 10 lits. Un hôpital de jour gériatrique et un hôpital de jour d'oncologie complètent cette offre.
- **SSR :** le service compte 30 lits, assurant l'aval du service de chirurgie / orthopédie et des soins de rééducation / réadaptation de la personne âgée.

Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES

Développer les Liens entre les professionnels de Santé de La Ville et les Praticiens du centre hospitalier et maintenir ceux déjà existants

Assurer une prise en charge optimale des patients grâce à ce partenariat.

Mettre en lien direct tous professionnels de santé de la CPTS avec le Praticien demandé au regard de situations complexes nécessitant un contact direct ou par des réunions

Assurer la fluidité du parcours ville/hôpital.

Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement

Rémunération

Rémunération statutaire :

A voir avec la Direction des Affaires Médicales du CHRU de Tours.

Contacts:

Etablissement de santé : Centre Hospitalier Paul Martinais – Monsieur Christophe BLANCHARD, Directeur –
Présidente de la commission médicale d’Etablissement – Dr I REBEN –

1 rue Dr Martinais 37600 LOCHES –Tél : 02 47 91 33 81

Structure ambulatoire : Gisèle Gravier, coordinatrice CPTS Sud Lochois, 7 avenue des Bas Clos 37600 LOCHES

ARS Centre Val de Loire, Délégation départementale ARS DD37
